

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 12 JUILLET 2021**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 06/07/2021, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Alexandre CACALY à Mathieu GAGET, Sylvie RUELLE à Andrée LIGONNET, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Géraldine LAVIELLE à Nicolas BACCONNIER, Christelle HAON à Henri HOURIEZ, Fabienne ALPHONSINE à Gaelle VUILLOT, Patrice SAUMON à David CICALA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2021.07.12.8**OBJET : Pass Culture Jeunes**

Madame Emilie JULLIEN, Adjointe déléguée à la Jeunesse et au CME / CJ, informe les membres du Conseil Municipal que le « Pass Culture » est une mission de service public portée par le **Ministère de la Culture**.

Ce dispositif permet aux jeunes d'avoir accès **l'année de leurs 18 ans** à une **application web et mobile** sur laquelle ils disposent de **300€ pendant 24 mois** pour découvrir et réserver selon leurs envies les activités culturelles de proximité (cours de photo, stages, ateliers ...) et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.)» proposées par différents acteurs.

La dépense incombe à l'Etat (Ministère de la Culture) qui recharge l'accès individuel des jeunes de 18 ans.

Il s'agit, pour la ville de Saint-Quentin-Fallavier de créer les crédits du Pass Culture comme moyen de paiement pour les activités proposées.

Il convient pour la ville de Saint-Quentin-Fallavier de créer son espace sur la plateforme web et ainsi d'alimenter l'application Pass Culture, en référencant des cours et activités, des biens, des événements ou des services culturels et artistiques à destination des jeunes.

Pour la ville de Saint-Quentin-Fallavier, sont concernés, essentiellement :

- Les activités du service Culture- patrimoine,

- Les activités de la Maison des Habitants et de l'Arobase (Régie Participation des Familles).

Il s'agit pour le jeune de réserver une activité, en utilisant son crédit via l'application mobile ou web, puis de se présenter auprès du prestataire avec le numéro de réservation. Le jeune peut alors participer à l'activité.

De son côté, le prestataire est, sous 15 jours suivant la réservation, remboursé par l'Etat du montant de l'activité.

Avantages :

- Jeune : peut utiliser son crédit de 300 € sur nos activités.
- MAIRIE :
 - Proposition d'un nouveau moyen de paiement,
 - Favoriser l'accès à nos activités « culturelles »,
 - Mode de paiement dématérialisé : gestion simplifiée,
 - Visibilité sur le site Pass culture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le dispositif via l'application web ou mobile Pass Culture pour les différents cours et activités proposés par la ville de Saint-Quentin-Fallavier.
- **ACCEPTE** le « Pass culture » comme moyen de paiement pour les jeunes de 18 ans.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer les conventions et tous documents se rapportant à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 12/07/2021

Publication et transmission en sous préfecture le 13 juillet 2021 13/07/2021

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20210712-lmc19657-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER